

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DC2023-62

Date de la convocation : 03/07/2023

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 55

Conseillers représentés : 11

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni aux Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le dix juillet deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT. Le Conseil pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Présents : 001 POTRON Pierre, 002 ETIENNE Philippe, 006 NANJI Léopold, 011 PERTUS Xavier, 013 LALONDE Loïc, 015 THIERION Vincent, 016 TRISTANT Bruno, 019 LABBE José, 021 LAURENT- CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 025 NIZET Sylvain, 026 LOBIDEL Alain, 028 MEIS Michel, 030 DEFORGES Pierre, 031 LALLEMENT Séverine, 033 VAIRY Lionel, 034 CANNAUX Francis, 037 LEFORT Sylvie, 040 MATHIAS Frédéric, 044 POU CET Eric, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 048 FOURCART Marie Hélène, 049 ANDREY Danielle, 052 LELOUP Nathalie, 054 VALET Bruno, 060 MANCEAUX Christophe, 062 PIEROT Chantal, 064 MALVAUX André, 073 BOXEBELD Pascal, 075 GUERIN Anne Marie, 080 LORFEUVRE Gérald, 086 MACHINET Thierry, 089 VAN DEN BERGH Charles, 090 PIRAS Caroline, 091 GUILLAUME Marie Pol, 093 BOUILLON Daniel, 095 RICHELET Jean-Pol, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine, 103 BERGERY Marie Claude, 104 BOLY Francis, 105 CARPENTIER Dominique, 110 DION Valentine, 112 FESTUOT Annie, 114 HAUDECOEUR Agnès, 115 MACHINET Jean Baptiste, 117 LAMPSON Nadège, 118 LEBON Christophe, 120 PAYEN Françoise, 121 RENOLLET Hubert, 122 MAROTEAUX Nathalie,

Ont donné procuration : 007 HULOT Christian (à 011 PERTUS Xavier), 024 DE POUILLY Jean (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre), 039 LHOTEL Philippe (à 006 NANJI Léopold), 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric), 061 BOUILLEAUX Jean Pol (à 062 PIEROT Chantal), 069 OUDIN Hubert (à 101 DAUPHY Bruno), 081 ROBIN Dominique (à 080 LORFEUVRE Gérald), 084 FLEURY Vincent (à 100 CANIVENQ Roland), 092 MOUTON Francis (à 090 PIRAS Caroline), 106 CORNEVIN Barbara (à 103 BERGERY Marie Claude), 119 LESUEUR Patricia (à 120 PAYEN Françoise),

Secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET

OBJET : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire »,

Vu la délibération n° DC 2021-97 du Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2021 adoptant le dispositif de soutien aux sportifs de haut niveau ;

.../...

Vu la proposition émise par la commission sport-culture du 12 juin 2023 visant à compléter la liste des bénéficiaires,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver le règlement du dispositif de soutien aux sportifs de haut niveau tel qu'annexé.
- Autoriser, le cas échéant, le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision.

Le secrétaire de séance,

Thierry MACHINET



Le Président,

Benoit SINGLIT



DISPOSITIF DE SOUTIEN POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

CRITERES D'ATTRIBUTION

Critères Techniques :

- L'aide de la Communauté de Communes est apporté à une association ou à un sportif figurant sur une des listes ministérielles:
 - 1ère catégorie : Sportifs de haut niveau (Elite, sénior, relève et reconversion)
 - 2e catégorie : Sportifs espoirs
 - 3e catégorie : Sportifs des collectifs nationaux
- L'adresse du siège social du club ou le domicile du sportif doit être situé sur le territoire communautaire.

Critères financiers :

- Sport individuel : 700€ versé par an à l'association ou au sportif sur fourniture de la liste ministérielle.
- Sport collectif : 700€ versé par an par club